

## **Les Résolutions approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Juin 2011**

### **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2010, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2010 tels qu'ils ont été présentés.

### **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2010.

### **Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

<b>Résultat 2010</b>	<b>17 789 542 405</b>
Report à nouveau 2009	34 094 618 576
<b>Total</b>	<b>51 884 160 981</b>
Réserves Fonds Social	1 000 000 000
<b>Reliquat</b>	<b>50 884 160 981</b>
Dividendes	4 153 847 400
<b>Report à nouveau 2010</b>	<b>46 730 313 581</b>

En conséquence, il sera servi un dividende de **1,800 DT par action**. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du **04 Juillet** auprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 10 Mai 2011 portant cooptation de Monsieur Lassaad ZARROUK en qualité d'administrateur représentant l'état en remplacement de Monsieur Abdelkrim MERDASSI.

## **Septième Résolution**

Les mandats des membres du Conseil d'Administration prenant fin au terme de l'exercice 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, les administrateurs suivants :

### **Les représentants de l'ETAT et Entreprises Publiques:**

Monsieur Lassaad ZARROUK  
Mesdames Najoua KHRAIEF  
Lamia BEN MAHMOUD  
Messieurs Mouldi OUALHAZI  
Slah KANOUN

### **Les représentants de Groupama SA :**

Messieurs Jean-François LEMOUX  
Florent HILLAIRE  
Christian COLLIN  
Henri PIQUEMAL  
Habib KARAOULI

### **Les représentants des privés :**

Messieurs Rached HORCHANI  
Ezzeddine EL KADHI

## **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « HLB GSAudit & Advisory » représenté par Monsieur Raouf MENJOUR comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans (2011, 2012, 2013) soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

## **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.